VULCANIA-HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - 25 ÉCOLODGES

2, route de Mazayes - 63230 - Saint-Ours

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

SEM VOLCANS
2, route de Mazayes
63230 Saint-Ours
T : 04 73 19 70 00
@ : gilles.largeron@vulcania.com

BUREAU DE CONTRÔLE :

ISIBAT
2 chemin de Cheix
63540 Romagnat
T : 04 43 97 65 44
@ : denisbaranowski@isibat.fr

COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE :

APAVE
1, rue Germaine Tillion
63360 GERZAT
T : 04 73 31 90 00
@ : damien.adamczyk@apave.com

MAITRE D'OEUVRE / CONCEPTION - RÉALISATION

ENTREPRISE GÉNÉRALE
BOUYGUES BATIMENT SUD EST
2, rue de l'éminée - CS 210001
63063 CLERMONT-FERAND CEDEX 01
T : 04 13 64 63 55
@ : c.tronchon@bouygues-construction.com

ARCHITECTE
CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3, rue du Bourgneuf
79500 MELLE
T : 05 49 07 59 60
@ : agence@claire-archimbaud.fr

PAYSAGISTE CONCEPTEUR
LLPU - Luc Leotoing Paysage Urbanisme
35 avenue Charras
63000 CLERMONT-FERRAND
T : 09 77 93 94 27
@ : leotoingpaysage@gmail.com

BET BÉTON
CHEVRIER TOTARO INGENERIE
206 boulevard de Nomazy
03000 MOULINS
T : 04 70 46 30 32
@ : sebastien.chevrier@betchevrier.fr

BET STRUCTURE BOIS
B.A.-BOIS
3, rue du Bourgneuf
79500 MELLE
T : 04 70 46 30 32
@ : contact@ing-babois.fr

BET VRD & FLUIDES
EUCLID INGÉNIERIE
10 rue Becquerel
63110 BEAUMONT
T : 04 73 26 79 60
@ : noelle@euclid-fr.com

BET ENVIRONNEMENT
EODD INGÉNIEURS CONSEIL
173, rue Léon Blum
69100 Villeurbanne
T : 06 89 80 42 93
@ : v.penaud@eodd.fr

ECOLOGUE
NATURA SCOP
Pôle de Services, 30, aenue de Zeltate
07200 AUBENAS
T : 04 75 37 15 81
@ : c.borel@natura-scop.org

Phase	
PA	**PA 23-2**
n°affaire	
343	**22/07/2026**
Indice	Format
-	**A3**

DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR UN SITE NATURA 2000

AFFAIRE SUIVIE/DESSINÉE PAR : CG

ÉCHELLE :

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
22/07/2026	-	

CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf
79500 Melle
Tél : 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr
EURL / SIRET 800 939 076
O.A. Nouvelle-Aquitaine
N° national S16687

Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement.Copyright EURL Claire ARCHIMBAUD Architecte.Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.

ANNEXE 4 NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000

Évaluation des incidences Natura 2000

en application des articles L414-4 et R414-23 du code de l'environnement

(voir notice explicative en annexe)

A. Caractéristiques du projet :

Description sommaire du projet (1) :

Le projet concerne la réalisation d'hébergements (« écolodges ») au niveau du parc de Vulcania dans le cadre du projet de développement du parc. Le projet concerne 25 écolodges accompagnés d'un bâtiment d'accueil et d'un parking, sur une parcelle de 3 ha.
Les écolodges sont situés au droit de la parcelle boisée situé en bordure sud-est de Vulcania.
La mise en service est prévue pour la saison 2028.

Préciser le nom des personnes et structures concertées pour la réalisation de l'évaluation des incidences (animateur Natura 2000, chargé de mission Natura 2000...etc...)

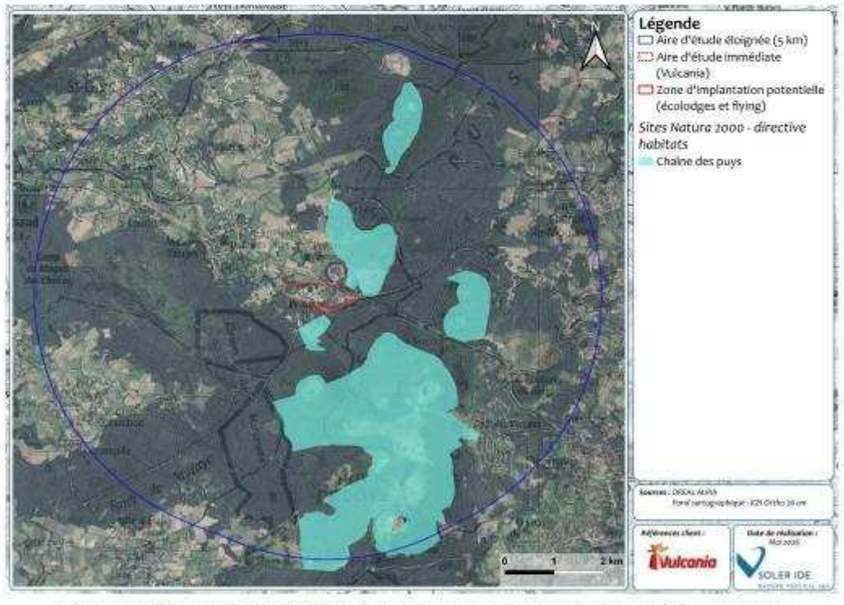

Figure 1 : Sites NATURA 2000 aux alentours de la zone d'implantation potentielle

Figure 1 : design du projet

Coordonnées du porteur du projet (2) :

Société d'Economie Mixte (SEM) Volcans

Commune, lieu-dit :

Saint-Ours-les-Roches (63230)

Sites Natura 2000 les plus proches (3) :

Nom du site	*Distance par rapport au projet*
Chaîne des Puys	70 m au nord ; 500 m au sud

Plans joints : ■ Plan de situation (4) ☐ Plan du projet (5)

B. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

Si le projet est situé à l'intérieur ou à moins de 200 m d'un site Natura 2000, analyser les incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (6) dans un rayon de 200 m :

N° de l'habitat / Nom de l'espèce ou du groupe d'espèces (7)	*Localisation par rapport au projet (7)*	*Incidences possibles du projet (8)*	*Mesures prises pour limiter les incidences (8)*
Barbastelle	Contactée au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Grand Murin	Contactée au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Grand Rhinolophe	Non contactée, potentiellement présent au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Petit murin	Non contactée, potentiellement présent au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Petit Rhinolophe	Contactée au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Rhinolophe Euryale	Non contactée, potentiellement présent au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Murin de Bechstein	Non contactée, potentiellement présent	Destruction des habitats de reproduction	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés

	au sein de l'aire d'étude immédiate	Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Murin à oreilles échancrées	Non contactée, potentiellement présent au sein de l'aire d'étude immédiate	Destruction des habitats de reproduction Dérangement avec les nouvelles activités (lumière notamment)	Evitement de tous les arbres remarquables identifiés Adaptation de l'éclairage par la mise en place de capteurs. Limitation de la luminosité provenant des hébergements avec les débords de toiture.
Ligulaire de Sibérie	Non observé dans l'aire d'étude immédiate	/	/
Cuivré de la bistorte	Non observé dans l'aire d'étude immédiate	/	/
Damier de la Succise	Non observé dans l'aire d'étude immédiate	/	/

Explications complémentaires :

Aucun Habitat d'Intérêt Communautaire n'est recensé dans un rayon de 200 m
Aucun Habitat d'Intérêt Communautaire n'est présent au droit du site
Le cortège des chiroptères est fortement présent au sein de l'aire d'étude immédiate avec différentes espèces d'intérêt communautaire.

Pour tous les projets, analyser les incidences possibles « à distance » (à plus de 200 m) sur les sites Natura 2000 les plus proches (9) :

Incidences possibles du projet	*Mesures prises pour limiter les incidences*
Les incidences possibles sur le site « Chaîne des Puys » situé à proximité du Vulcania concerne les nuisances caractéristiques d'un chantier : - Nuisances sonores pour la faune - Emissions de poussières - Pollutions accidentelles du milieu - Effets visuels (effet repoussoir et dérangement) liés à la visibilité du projet Dérangement des chiroptères utilisant le site. Destruction d'habitats favorable aux chiroptères	Diverses mesures sont prévues pour limiter au maximum l'impact du projet sur les milieux naturels : - Le planning des travaux sera adapté pour éviter les périodes sensibles pour la faune et la flore, Par ailleurs, des mesures seront mises en place pour limiter les nuisances sonores en phase chantier avec notamment l'absence de travaux nocturnes. - L'implantation d'écolodges et la limitation des travaux sur site au minimum limitera les nuisances - Aucun rejet ou prélèvement n'est prévu dans le cadre du projet. Les risques de pollutions accidentelles liées au chantier seront limités du fait de la présence de kit anti-pollution au sein des engins de chantier et du fait de zones de stockage étanches pour les matériaux polluants. - Mise en place d'un balisage pour limiter les impacts sur la faune - Intégration paysagère optimisée du projet - Tous les arbres remarquables identifiés au sein de la parcelle des écolodges sont évités par l'implantation finale des constructions. - Adaptation des éclairages et des construction pour limiter les nuisances envers la faune.

Explications complémentaires :

L'ampleur du projet (25 écolodges) ainsi que les diverses mesures prévues permettront d'aboutir à des nuisances négligeables pour le site NATURA 2000 « chaîne des Puys ».

Autres incidences possibles du projet sur les sites Natura 2000 (10) :

Incidences possibles du projet	*Mesures prises pour limiter les incidences*
Cf tableau précédent	Cf tableau précédent

C. Conclusion

Au regard de ce qui précède, le projet est-il de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

☐ **Oui** ■ **Non**

Si oui, un dossier complet devra être rédigé pour préciser les incidences, présenter les mesures alternatives, les mesures compensatoires éventuelles et l'ensemble des éléments prévus au III et IV de l'article R414-23 du code de l'environnement.

Si non, l'évaluation des incidences s'arrête ici.

Date : 26/06/2026 **Signature du porteur de projet**

Notice explicative

I- Avertissements, objet du formulaire :

Ce formulaire constitue une aide à la rédaction de l'évaluation des incidences Natura 2000 requise pour certains documents, programmes, projets, manifestations ou interventions (nous utiliserons le terme « projets ») en application de l'article L414-4 du code de l'environnement (« CE »). Le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000 est défini par l'article R414-23 du CE.

L'analyse réalisée sur la base du présent document constitue la première phase de l'évaluation des incidences Natura 2000 (parties I et II de l'article R414-23). En fonction de cette première analyse, deux suites sont possibles :

- S'il s'avère que le projet n'est pas de nature à porter attente à un site Natura 2000, l'évaluation pourra s'arrêter là.
- S'il s'avère que le projet est susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du(des) site(s), un dossier complet devra être rédigé pour prendre en compte l'ensemble des informations requises par l'article R414-23 du CE.

Ce document est conçu pour être rédigé de façon informatique (logiciels writer ou word). Les informations sont à indiquer dans les encadrés, en les élargissant autant que nécessaire. Pour les tableaux, ajouter autant de lignes que nécessaire.

Dans tous les cas, il est possible de rédiger un dossier complet (recommandé pour les projets complexes ou pouvant avoir des incidences multiples) ou d'utiliser un autre formulaire dans la mesure où les éléments indiqués dans le présent document sont présentés.

L'évaluation des incidences est rédigée par le porteur du projet. Elle est soumise à l'appréciation du service instructeur qui pourra solliciter toute information complémentaire s'il estime que les éléments présentés sont insuffisants ou erronés.

II- Explications :

(1) Présenter les éléments utiles à l'évaluation des incidences du projet :
- nature, objet,
- date de réalisation, durée,
- nombre de participants (pour les manifestations),
- surface, emprises (y compris des aménagements connexes),
- principales modalités de chantier (pour les travaux, aménagements, ouvrages), etc.

Toutefois, si ces éléments sont présentés dans un dossier associé, faire un renvoi vers ce dossier, en indiquant ses références précises (titre, procédure, n°, date).

(2) Indiquer le nom du porteur de projet. Indiquer également ses coordonnées complètes (adresse, téléphone, e-mail) si celles-ci ne figurent pas déjà dans le dossier associé

(3) Une cartographie des sites Natura 2000 du Puy-de-Dôme est consultable à l'adresse suivante :

www.puy-de-dome.gouv.fr > Actions de l'Etat > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000

ou en cliquant sur ce lien : Cartes Natura 2000 Puy-de-Dôme

La cartographie de chaque site est également disponible dans le document d'objectif du site (voir ci-après).

(4) Joindre obligatoirement un plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches, sauf si ce plan est déjà présenté dans un dossier associé.

(5) Si le projet est situé en tout ou partie dans un site Natura 2000, joindre un plan du projet à une échelle appropriée présentant tous les éléments utiles à l'évaluation des incidences : accès, parking, zone de chantier, zones de stockage, etc. , sauf si ce plan est déjà présenté dans un dossier associé.

(6) Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen) sont les habitats et les espèces listés par la Directive européenne « Habitat faune flore » qui justifient la désignation des sites Natura 2000. Chaque site Natura 2000 est donc désigné au titre d'un ou plusieurs habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire. Ces habitats et ces espèces sont listés dans le Document d'objectif du site (voir point ci-après).

(7) Liste des habitats et des espèces susceptibles de se trouver à proximité du projet :

Voir le **document d'objectifs** (docob). La plupart des documents d'objectifs sont consultables en cliquant sur ce lien : Docob ou en se rendant à l'adresse suivante : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr Accueil → Thématiques → Thématiques Eau Nature Biodiversité Loup → Nature, biodiversité et géodiversité → Natura 2000 → État des lieux du réseau Natura 2000 en région → Documents d'objectifs et chartes Natura 2000. Si le document n'est pas en ligne, s'adresser soit à l'opérateur du site, soit à la DDT, soit à la DREAL Auvergne (coordonnées ci-après).

Si la localisation n'est pas indiquée avec suffisamment de précision, s'adresser à **l'opérateur du site** (coordonnées ci-après).

Pour les habitats, indiquer le numéro (4 caractères). Pour les espèces indiquer leurs noms français. Les habitats et les espèces peuvent être rassemblés par groupes

(8) Il est souvent nécessaire de connaître les caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire ou les caractéristiques biologiques des espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats de ces espèces, pour déterminer les mesure à prendre pour éviter ou limiter les incidences. Ces informations peuvent se trouver soit dans le Docob du site, soit auprès de l'opérateur du site, soit sur internet : http://www.natura2000.fr/, rubrique « Rechercher et visualiser » / une espèce ou un habitat. Par ailleurs, le tableau ci-après présente quelques exemples d'incidences souvent rencontrées par grands types d'habitats et d'espèces.

Exemples d'incidences sur les habitats d'intérêt communautaire :

Habitats	*Exemples d'incidences possibles*	*Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences*
Tous	Destruction directe par construction ou modification de l'usage du sol.	Adapter le projet pour éviter la destruction de l'habitat.
Tous	Dégradation par passages de véhicules lourds (hors des voies adaptées à ces véhicules)	Établir un plan de déplacement des véhicules de chantier compatible avec la localisation des habitats.
Tous	Dégradation par passages répétés de véhicules légers ou de piétons (hors sentiers), provoquant un tassement ou une érosion du sol ou la destruction de la végétation.	Lors des manifestations, canaliser les piétons ou les véhicules en dehors des zones les plus sensibles. Empêcher la divagation des véhicules.
Tous	Augmentation du risque de pollution accidentelle	Identifier les risques de pollution accidentelle et prendre des mesures pour les limiter (modalité des stockages, bacs de rétention, etc…)
Habitats de milieux ouverts (n° en 4…, 5… et 6…)	Modification de l'habitat par modification des pratiques culturales, plantation, modification de la végétation.	Conserver ou proposer un mode de gestion de l'habitat compatible avec sa conservation, après avis de la structure animatrice du site.
Habitats forestiers (n° en 9…)	Défrichement, plantations d'espèces non autochtones, réduction de la diversité des espèces ou réduction des espèces caractéristiques de cet habitat.	Éviter le défrichement. Éviter la plantation d'espèces allochtones. Conserver la diversité des espèces, et notamment celles qui caractérisent cet habitat.
Habitats d'eau courante (n° en 32..)	Colmatage du lit par rejet de matières en suspension lors de travaux en cours d'eau.	Limiter les matières en suspension par isolement de la zone des travaux.
	Modification du lit ou des berges d'un cours d'eau	Éviter l'artificialisation, l'uniformisation et la destruction de la végétation des berges.
Habitats d'eau stagnante et zones humides (n° en 31.. et 7…)	Remblai, creusement, assèchement	Éviter tout assèchement de zone humide
	Modification de l'alimentation en eau, par prélèvement, rejets, création de pistes, …	Adapter les travaux pour éviter de modifier les écoulements superficiels en amont de l'habitat, ou rétablir ces écoulements.

Exemples d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire :

Espèces	*Exemples d'incidences possibles*	*Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences*
Toutes	Destruction ou altération de l'habitat de l'espèce	Variable en fonction de l'espèce
Toutes	Obstacle au déplacement	Prévoir des passages permettant le déplacement de la faune (variables en fonction de l'espèce)

Oiseaux	Dérangement par un bruit anormalement élevé continu ou répété pendant la période la plus favorable à la reproduction des oiseaux (mars-juillet)	Adapter la zone des travaux ou de la manifestation, ou leur période, en fonction des périodes de reproduction des espèces dont la présence à proximité est avérée, et en fonction de la sensibilité de ces espèces.
	Dérangement par passages à proximité immédiate des nids hors sentiers (ex : parcours d'escalade)	Organiser les parcours et les périodes en fonction de la présence d'oiseaux nichant à proximité.
Chauves-souris	Destruction de gîtes à chauves-souris par destruction ou transformation d'une partie de bâtiment susceptible d'abriter des chauves-souris.	Ne pas détruire ou transformer cette partie de bâtiment lorsque les chauves-souris sont présentes. Des mesures compensatoires peuvent s'avérer nécessaires pour reconstituer un habitat (création d'abris artificiels).
Poissons	Colmatage des frayères lors de travaux en cours d'eau	Éviter les travaux susceptibles de provoquer un dépôt important de sédiments en aval lors de la période de reproduction de l'espèce (variable en fonction de l'espèce considérée)

(9) Exemples d'incidences possibles à distance :

Dégradation de la qualité des eaux d'un site Natura 2000 situé en aval (rejet d'effluents dans les eaux superficielles ou souterraines ou sur le sol, mise en suspension de matières lors de travaux en cours d'eau, ….)
Augmentation du risque de pollution accidentelle susceptible d'atteindre un site Natura 2000 situé en aval .
Modification de l'alimentation en eau d'un site Natura 2000 (prélèvements, rejets, rétention, modification des écoulements superficiels ou souterrains)
Modification du transit de sédiments vers un site Natura 2000 situé en aval
Perturbation du déplacement de la faune en direction ou en provenance d'un site Natura 2000

Si aucune incidence n'est à craindre, indiquer « aucune incidence » en justifiant cette affirmation dans l'encadré « explications complémentaires », au regard de la nature du projet et de sa localisation par rapport aux sites Natura 2000.

(10) Incidences globales sur un site Natura 2000 ne pouvant être rattachées à une espèce ou à un habitat particulier (exemples : pollution diffuse, dégradations diverses, bruit, etc.)

III- Contacts :

Sites	*Code Natura 2000*	*Opérateur*
Artense	FR 8301039	PNRVA
Auzelles	FR 8301044	PNRLF
Bois Noirs	FR 8301045	PNRLF
Cavité minière de la Pause	FR 8302010	PNRLF
Cézallier	FR 8301040	PNRVA
Chaîne des Puys	FR 8301052	PNRVA
Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain	FR 8301049	PNRLF
Dore et affluents	FR 8301091	PNRLF
Gîtes de la Sioule	FR 8302013	CR Aura
Gîtes du Pays des couzes	FR 8302012	CEN Auvergne
Gorges de la Sioule	FR 8301034	CR Aura
Marais salé de Saint-Beauzire	FR 8301037	CEN Auvergne
Monts Dore	FR 8301042	PNRVA
Monts du Forez	FR 8301030	PNRLF
Plaine des Varennes	FR 8301033	PNRLF
Puys de Pileyre et Turluron	FR 8301048	PNRLF
Rivières à écrevisses à pattes blanches	FR 8302038	PNRLF
Rivières à moules perlières du bassin versant de la Dolore	FR8302039	PNRLF
Rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon	FR8302040	PNRLF
Tourbière Du haut livradois/ complexe de Virennes	FR 8302002	PNRLF
Tunnels du Chavanon	FR 8302011	CEN Auvergne

Val d'Allier Alagnon	FR 8301038	CEN Auvergne
Val d'Allier Sud	FR 8301016	CEN Allier
Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clt-Ferrand	FR 8301036	CEN Auvergne
Vallées et coteaux xérothermiques des couzes et limagnes	FR 8301035	CEN Auvergne
Vallées et piémonts du nord Forez	FR 8301051	PNRLF
Zones alluviales de la confluence Dore Allier	FR 8301032	CEN Auvergne
ZPS Gorges de la Dordogne	FR 74 2001	LPO
ZPS Gorges de la Sioule	FR 8312003	CR Aura
ZPS Pays des couzes	FR 8312011	PNRVA
ZPS Val d'Allier Saint-Yorre - Joze	FR 8312013	CEN Auvergne

Opérateurs des sites Natura 2000	*Coordonnées*
CEN Auvergne : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	Moulin de la Croute, Rue Versepuy, 63200 Riom Tel : 04 73 63 18 27
CEN Allier : Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Maison des associations, Rue des Écoles, 03500 Châtel-de-Neuvre Tel : 04 70 42 89 34
LPO Auvergne: Ligue pour la protection des oiseaux	2 bis rue du Clos Perret, 63100 Clermont-Ferrand Tel : 04 73 36 39 79
CR AURA : Conseil Régional Auvergne-Rhone-Alpes	59 bd Léon Jouhaux, CS90706 63050 Clermont-Ferrand 04 73 31 85 85
PNRLF : Parc naturel régional Livradois-Forez	Maison du Parc - 63880 Saint-Gervais-Sous-Meymont Tel : 04 73 95 57 57
PNRVA : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Maison du Parc, Montlosier, 63970 Aydat Tel : 04 73 65 64 00

Services de l'Etat chargés de Natura 2000	*Coordonnées*
DDT : Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme	**Service eau, environnement, forêt** **bureau FCEN** 2 rue Pelissier, 63000 CLERMONT-FERRAND ddt-natura@puy-de-dome.gouv.fr 04-43-36-03-99
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement Auvergne-Rhône-Alpes	**Service de l'Eau, de l'Hydroélectricité et de la Nature** 7, rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 Secrétariat : 04 73 17 37 63 ou 04 73 17 37